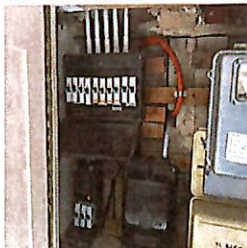


## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 51/2019/58205/01:1

DATE DU CONTRÔLE 03/04/2019 AGENT VISITEUR Benjamin Grossen  
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue des Nobles 12 - 5003 Namur TYPE DE CONTRÔLE Contrôle lors de la vente - Installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981 (Art. 276 bis)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue des Nobles 12 - 5003 Namur  
Type de locaux Unité d'habitation (maison)  
Gestionnaire Jean-Marie Blondeau  
Responsable des travaux non communiqué  
Dérogations applicables/appliquées Art. 278

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS  
Code EAN non communiqué  
Numéro du compteur 4993148  
Index jour/nuit 14905,6/  
Type de raccordement aérien  
Câble compteur - tableau VOB 6mm<sup>2</sup>  
Tension nominale de service 3x230V - AC  
Courant nominal de la protection de branchement 30A

### › CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position Pas OK | Nombre de tableaux 1 | Nombre de circuits 6

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	absent
Prise de terre	Piquets	Dispositif différentiel "sdb"	absent
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	Pas mesurable	Raccordement	Pas OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	Sans objet	Eclairage/machines	Pas OK
Test de continuité	Pas concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	Pas OK
Contrôle boucle de défaut	Sans objet	Protection contre les contacts directs	Pas OK
Protection contre les contacts indirects	Pas OK	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	21,8
Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans la cuisine - la salle de bain - la cave			

## CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du 03/04/2019, l'installation électrique de Rue des Nobles 12 - 5003 Namur n'est pas conforme au Règlement Général des Installations Electriques. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Une visite complémentaire est à exécuter dans les 18 mois de l'acte authentique de vente par un organisme agréé. L'acquéreur a pour obligation de communiquer par écrit son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées lors de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent

## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 51/2019/58205/01:1

### › LISTE DES INFRACTIONS

- Le câble d'alimentation du tableau principal n'est pas conforme. - Art 117;104;Synergrid
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. - Art 70;72;73;86
- Les schémas unifilaires et/ou de position ne sont pas présents. - Art 16;269;273
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. - Art 143;198;209
- Du câble VTMB est en pose fixe.
- Les boîtes de dérivation ne sont pas fermées - protection contre les contacts directs pas assurée.
- Plusieurs électrodes de terre sont présentes et ne sont pas reliées entre elles. - Art 28
- La section du conducteur de terre n'est pas conforme. - Art 71
- Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur de protection de la canalisation électrique. - Art 86.03
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions.
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. - Art 5;9
- Les conducteurs souples ne sont pas étamés ou pourvus de cosses à sertir. - Art 251
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés.
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique.

### › REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions.
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'ait pu être vérifié.
- Nous conseillons d'afficher la tension de service sur le tableau électrique.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

### › DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique n'est pas conforme ?

<p><b>1</b></p> <p>Lisez attentivement ce procès-verbal</p>	<p><b>2</b></p> <p>Réalisez les travaux de mise en conformité</p>	<p><b>3</b></p> <p>Faites reconstruire l'installation</p>	<p><b>4</b></p> <p>Certinergie est à votre service 0800 82 171</p>
---	---	---	--

**PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION**

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 51/2019/58205/01:1

ANNEXES

**Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux**  
 sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle  
 Note : ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position réglementaires

certi  
nergie

Organisme de contrôle agréé / *Organisme de controle agréé*  
 Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail : info@certinergie.be Website : www.certinergie.be  
 Agence nationale / *Nationaal Instituut voor de Reguleerbaarheid van Elektriciteitsvoorziening* : **CH030201 B** Date du contrôle / *Datum toetsing* : 02/11/2019  
 Référence interne / *Interne referentie* : **51/2019/58205/01**

**Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux**  
**Schets elektrische installatie en beschrijvende opsomming elektriciteitsborden**  
 Sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle - *Gebaseerd op wat zichtbaar en toegankelijk is tijdens de toetsing*

*Ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position réglementaires - Deze schets vervangt nooit het elektriciteitschema en het installatieschema*

**Rue des Nobles 12**  
**5003 Saint-Haier**

*1-16 113 11 1-15*  
*2-16 113 11 2-15*  
*3-16 113 11 3-15*  
*4-16 113 11 4-15*

*16*

*15*